

# CONTRAT DE LOCATION

Salle du Clos des Forges

Entre les soussignés,

La commune de Pavant, représentée par son Maire, Monsieur Olivier CASSIDE, d'une part,

Et

M \_\_\_\_\_ D'autre part

Domicilié \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_

## Il est convenu ce qui suit :

### Article 1<sup>er</sup> : LOCAUX

La commune met à disposition de M \_\_\_\_\_ à titre personnel pour une manifestation non commerciale :

- 38 tables démontables
- 137 chaises
- 65 cintres
- 34 pieds de tables
- 4 extincteurs
- 2 essuies main
- 1 four, 2 tables, 1 micro-onde, 1 cuisinière électrique, 1 frigo
- 2 chariots de tables
- 11 chariots de chaises
- 2 supports à cintres
- 34 entretoises

Pour 24 heures du	à 9h30
au	à 9h30

Pour 1 demi journée du	..... Heures
au	..... Heures

Pour 1 petit week-end du samedi	à 9h30
au lundi	à 9h30

Pour un grand week-end du vendredi	à 20h00
au lundi	à 9h30

### Article 2 : MATERIEL

A la demande du locataire, il est mis à sa disposition le matériel suivant :

- 137 chaises
  - 38 tables
- Pour \_\_\_\_\_ personnes

**Le Club Saint Bald loue pour 50 € la vaisselle.**

Contactez Mme Camille LEAVAL au : 06.77.24.09.80 ou Mme Marie-France LEMISTRE au 03.23.70.12.25

### Article 3 : PRIX ET CAUTION

Cette location est faite moyennant la somme de ..... € qui sera versée à la signature du présent contrat (en chèque libellé à l'ordre du : **TRESOR PUBLIC**)

Une caution de 500 € devra être déposée par chèque à la signature du présent contrat. Elle sera retournée dans les 8 jours à l'issue de l'état des lieux de restitution sauf si dégradations.

Impérativement fournir une attestation d'assurance responsabilité civile à la signature du contrat.

Fait à PAVANT, le .....  
Le locataire « lu et approuvé »

Le Maire,  
Olivier CASSIDE